

dans ses Règlements et dans le septième Rapport annuel, votre Bureau de Direction prend la liberté d'y référer ceux qui désireraient en avoir une connaissance générale et détaillée. De plus les divers officiers de la Société ont instruction de donner, à ce sujet et chaque fois que l'occasion s'en présente, tous les renseignements désirables demandés : ce qu'ils s'empresseront de faire, sans doute, pour l'avenir avec autant de prévenance et d'exactitude qu'ils se sont plus à le faire par le passé.

La classe D dont le capital était de £15,187 10s. s'est éteinte au 31 janvier dernier avec un surplus de $\frac{1}{2}$ 070 : ce qui en fait équivaloir la durée à 69 $\frac{1}{2}$ mois.

Ses profits réalisés, comparativement moindres que ceux des classes précédentes, ne laissent pas d'être satisfaisants puisqu'ils sont de près de 1570 sur les versements faits.

Plusieurs causes rendaient inévitable une légère augmentation dans la durée comparative des classes. Dans les commencements les profits faits par la Société au moyen des ressources de son crédit égalaient presque ceux réalisés au moyen de son capital versé, tandis que ces mêmes profits, bien que considérables encore chaque année, devant se répartir entre les actionnaires d'un capital annuel proportionnellement plus fort, doivent nécessairement accuser un pourcentage plus faible. La modification adoptée en 1864 au 10^{me} article des règlements, en rendant justement et équitablement les amendes beaucoup moins onéreuses pour les membres arriérés, n'en a pas moins eu l'effet de diminuer à peu près de moitié les profits qui provenaient antérieurement de cette source de revenus : Il est vrai que cette perte a été, mais en partie seulement, compensée par l'augmentation des entrées imposées à tous les membres indistinctement par les règlements de 1864. L'accroissement rapide de la Société, l'organisation d'une administration capable de répondre à cet accroissement et à des développements plus grands encore dans l'avenir ont inévitablement créé le besoin d'augmenter le personnel du Bureau et, par suite, le pourcentage des dépenses d'administration. Néanmoins, ce pourcentage des dépenses devra diminuer graduellement si le capital de la Société continuant à augmenter comme par le passé, les dépenses d'administration restent à peu près les mêmes.

Du reste l'article III. des règlements du 9 juin 1864, avait prévu cette légère augmentation dans la durée des classes, en fixant cette durée à six ans ; et autant pour se conformer à l'esprit et à la lettre de cet article que pour simplifier et diminuer les opérations toujours nombreuses et minutieuses auxquelles il faut avoir recours pour établir les profits ou pertes à l'extinction de chaque classe, le Bureau de Direction a cru devoir décider par résolution du 29 janvier 1866 qu'à partir du

premier a
celles ouv
uniformém
verture, le
tant que p
que la bal
Bien que
depuis de
graduelle
aujourd'h
aux action
de 5 par c
le payeme
de l'année
qui a été
été comm
assez rapi
menter la

Vous p
que les p
compris l
tionnaire
à £6404 6

Dans l
tions ou

L'anxi
partie de
connaiss
influence
sur les o
plir pon
Classe D
versés a
naires lu
membre
£21,925
des vers

Dans
parts du
classes ;
décédés
qu'autor

L'ouv
eu l'effe
tions, et
des arré
compter